

LE SEUL MOYEN

Faites - nous parvenir des nouvelles de votre centre: c'est le seul moyen pour que les abonnés de vos syndicats les trouvent dans **LE TRAVAIL**



VOL. XXXI — No 14

Montréal, 15 avril 1955

A LIRE dans ce numéro :

La Semaine P. 3

Dans le mouvement P. 4-5

Page féminine P. 6

News Digest P. 8

Une commission royale pour étudier notre avenir économique

Elle est annoncée dans le discours du budget de l'hon. Walter Harris

Le gouvernement fédéral instituera une Commission Royale chargée d'envisager l'avenir et d'examiner soigneusement nos perspectives économiques.

M. Walter Harris, ministre des Finances, a annoncé la nouvelle aux Communes, alors qu'il procédait à l'exposé de la politique financière du gouvernement pour l'année fiscale en cours.

Cette commission, à ce qu'il semble, sera instituée en vue de connaître davantage les perspectives de notre économie et d'élaborer la politique financière en tenant compte de ses possibilités dans le but d'éviter le chômage.

Cette commission aura pour tâche d'étudier les possibilités de l'amélioration de notre productivité et de nos débouchés extérieurs.

Elle comprendrait un examen

de notre accroissement démographique tant sous ses aspects régionaux que du point de vue de la répartition des âges. Elle aurait pour objet de recueillir des renseignements et de s'arrêter sur l'ampleur et la nature de nos besoins futurs en ce qui concerne la grande variété des commodités matérielles qui contribuent à assurer un niveau sans cesse croissant de bien-être.

M. Harris estime que les gouvernements provinciaux et municipaux, nos hommes d'affaires et nos producteurs, les patrons et les travailleurs aimeraient avoir des analyses complètes et soigneusement documentées de nos diverses possibilités.

Que résulterait-il du travail d'une telle commission royale? Non pas un programme détaillé de l'économie canadienne dans 30 ans d'ici; ce serait impossible. Non pas une longue série de voeux détaillés portant sur la ligne de conduite à suivre, car les gouvernements ne peuvent céder leurs



L'hon. WALTER HARRIS, ministre des Finances

fonctions aux commissions royales.

"Je pense, précise le ministre, que l'oeuvre de cette commission royale présentera plusieurs avantages. Ici et à l'étranger, elle concentrera l'attention du public, d'une façon précise et détaillée, sur les perspectives de notre économie. Elle réunira une somme considérable de données déjà existantes mais éparpillées ici et là, qui éclaireront ces problèmes. De même elle encouragera et stimulera des études qui combleront bien des lacunes en recueillant des renseignements essentiels et concrets. Elle aiguëra notre compréhension de certains problèmes qui se posent à nous et fournira d'utiles indications aux gouvernements et aux hommes d'affaires ainsi qu'aux dirigeants dans toutes les sphères de la vie, en arrêtant des plans et des programmes pour l'avenir.

Ce ne sera pas une entreprise à courte portée. La commission prendra probablement bien des mois pour terminer son rapport. Mais à la lumière d'un tel rapport sur nos perspectives économiques, et grâce aux études subséquentes et continues qu'il inspirera, nous serons tous mieux en mesure d'examiner nos programmes actuels, de réviser ou de modifier ceux qui nous ont profité par le passé mais ne sont peut-être pas aussi bien adaptés aux prochaines décades, et de pousser l'application de ceux qui semblent les plus propres à servir nos intérêts de l'avenir.

Les cadets de l'OTAN nous coûtent \$50,000 chacun

Savez-vous combien il en coûte au Canada pour l'entraînement des aviateurs, soldats, marins et autres élèves qui nous viennent de l'étranger par l'intermédiaire de l'OTAN? Environ \$50,000 par élève. C'est ce que vient de révéler le gouvernement fédéral en précisant que le Canada avait déboursé une somme de \$271,696,000 pour l'entraînement de 5,510 cadets jusqu'au 28 février 1955.

Si quelque 50,000 étudiants de chez-nous recevaient seulement le dixième de la somme qui est accordée aux cadets de l'OTAN, soit environ \$5,000 chacun, cela ne servirait-il pas mieux encore les intérêts des Canadiens et du monde en général?

M. Gregg a oublié les employés des hôpitaux

Les amendements prévus à la Loi de l'Assurance-Chômage négligeront complètement une proportion considérable des travailleurs canadiens: les employés d'hôpitaux.

L'on se souvient que le dernier mémoire de la CTCC faisait allusion au sort des employés d'hôpitaux qui sont actuellement privés des avantages de la Loi de l'Assurance-Chômage: lors de la présentation de ce mémoire, le premier ministre du Canada, le très hon. M. St-Laurent, avait déclaré que les employeurs n'étaient pas en faveur de l'application de la loi dans les hôpitaux.

Il semble bien que la voix des employeurs a plus de poids que celle des employés puisque les amendements suggérés dernièrement par le ministre du Travail, l'hon. M. Gregg, ne font aucunement mention d'avantages en faveur des salariés des hôpitaux.

D'après les amendements

suggérés par le ministre du Travail, on augmenterait le niveau des prestations, ce qui se ferait surtout sentir chez les salariés au-dessus de \$48.00 par mois; l'on sait qu'à l'heure actuelle les salariés qui, à l'heure actuelle, gagnent \$48 et plus par mois, ne peuvent toucher que \$24 en prestations hebdomadaires; les amendements soumis élèveraient ce montant à \$30 par semaine; par ailleurs, le taux des contributions hebdomadaires serait également changé et varierait entre 16 et 60 cents par semaine; le minimum de la durée des bénéfices serait porté de 6 à 15 semaines pendant que le maximum serait réduit de 51 à 30 semaines.

M. Gregg prétend que cette seule disposition permettra à un plus grand nombre de sans-travail de toucher des prestations pendant assez de temps pour que s'écoule la période du chômage saisonnier.

Le congrès de la CTCC du 11 au 18 septembre à Québec

On vient de nous annoncer que le prochain congrès général de la CTCC aura lieu du 11 au 18 septembre prochain à Québec. C'est ce que nous révèle un bref communiqué du secrétaire général adjoint, M. André Roy, en précisant que le congrès aura lieu en l'édifice des syndicats au 555 boulevard Charest à Québec.

L'on sait que depuis les dernières années, il a été convenu que les congrès annuels auraient lieu dans les centres de Montréal et de Québec alternativement. La raison de cette décision, c'est que ces deux villes offrent présentement les garanties nécessaires pour le logement des quelque 500 délégués qui ont un droit de représentation au congrès annuel de la CTCC et en même temps, peuvent disposer d'amphithéâtres ou de salles assez spacieuses pour recevoir environ une telle affluence de délégués.

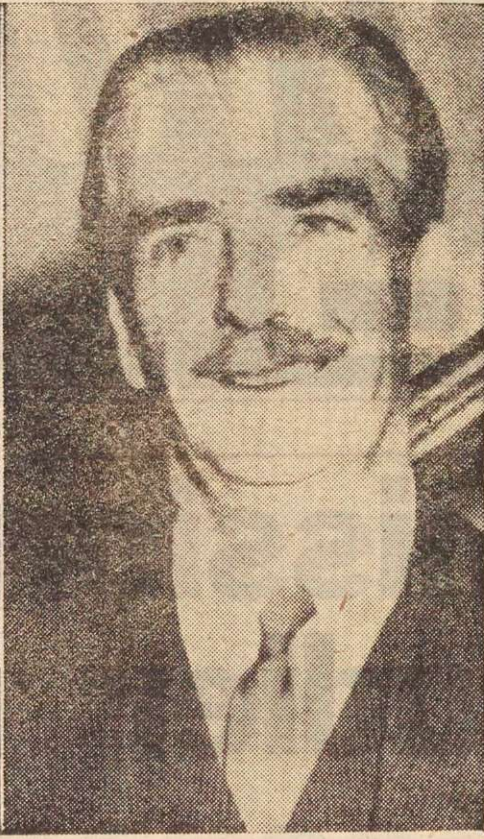
Comme le dernier congrès de la CTCC eut lieu à Montréal en 1954, le site du prochain congrès sera Québec qui offre en même temps l'avantage d'offrir aux délégués des salles de délibérations suffisantes à répondre aux besoins du congrès.

Les autres détails concernant le programme du congrès seront communiqués plus tard par le secrétariat et seront transmis directement aux syndicats et corps affiliés ainsi que par l'intermédiaire du journal Le Travail dès qu'ils seront disponibles.

LA SEMAINE



Sir Winston Churchill



Sir Anthony Eden

La démission de Churchill attribuée à M. Eden

Londres (POC) — Les collègues de Sir Winston Churchill auraient exercé de fortes pressions auprès de lui pour le forcer à abandonner la direction du pouvoir en Grande-Bretagne. Voilà quelle serait la vérité qui se dissimule derrière la rumeur à l'effet que Sir Winston prend sa retraite afin de permettre à M. Anthony Eden, d'accéder au pouvoir.

Sir Anthony ne serait pas étranger d'ailleurs aux manœuvres accomplies en ce sens. Sous des apparences extérieures de gentilhomme, les deux hommes dont l'un est âgé de 80 ans et est convaincu qu'il est indispensable et l'autre, à 57 ans, est impatient de prendre le pouvoir, entretiendraient entre eux des griefs sérieux.

En dépit du fait qu'il y a un an, Sir Anthony épousait la nièce de M. Churchill et qu'il lui doit de plus son ti-

tre de "Sir", M. Eden n'en aurait pas moins déserté le camp Churchill pour s'allier à ses adversaires, au sein du parti.

Ce changement est suscep-

A l'Université McGill

Discussions sur les conflits industriels

Les 18 et 19 avril prochain auront lieu à l'Université McGill, deux journées d'étude sur le problème des conflits industriels et de leur règlement.

Ces deux journées d'étude qui sont sous les auspices du Centre des Relations Industrielles de l'Université McGill dont M. H.D. Woods est le directeur, se dérouleront dans l'auditorium des Sciences physiques au 3450, rue University et, débiteront à 9 heures lundi matin, le 18, par l'enregistrement des participants.

Les principaux conférenciers à

tible de provoquer une élection générale en Grande-Bretagne. Certains s'accordent pour en fixer la date au 26 mai, d'autres au milieu de l'été ou en octobre.

MONTREAL

20,000 personnes au "premier mai" des employés civiques

Sous le titre "notre premier mai", les employés municipaux de la Ville de Montréal réalisaient, pour la première fois l'an dernier, l'idée de christianiser cette date dans notre ville. Cette année, la fête aura lieu dimanche matin, à 11 heures, le 1er mai, en l'église Notre-Dame de Montréal. Son Eminence le cardinal Paul-Emile Léger assistera à la messe et prononcera le sermon. Les employés de la Commission de Transport se joignent à ceux de l'hôtel de ville. Présence du maire, des commissaires et des conseillers.

Les Montréalais se souviennent encore de la grandiose manifestation de foi organisée, l'an dernier, en l'église St-Jacques de Montréal, pour christianiser le 1er mai. Cette année, la fête aura encore plus d'ampleur car les employés de la Commission du Transport de Montréal se joignent aux employés municipaux. La messe réunissait, l'an dernier, plus de 15,000 personnes.

Buts

Les employés visent trois buts principaux dans cette manifestation: d'abord, christianiser le 1er mai, ensuite, continuer la nouvelle tradition établie, et, enfin, manifester sur le plan spirituel une solidarité syndicale de plus en plus vivante.

Notre-Dame de Montréal, église paroissiale de l'hôtel de ville, a été le choix unanime des organisateurs. Le 1er mai étant un dimanche, la messe aura lieu à 11.00 heures, le matin. Déjà le comité d'organisation s'est assuré de précieuses collaborations pour faire de cette manifestation un succès sans précédent.

Se basant sur les résultats de l'an dernier, les organisateurs espèrent que de 20,000 à 30,000 personnes assisteront à cette manifestation.

Les organisateurs

L'idée d'une messe du 1er mai avait été lancée, l'an dernier, par le service d'éducation du syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc. Ce dernier avait obtenu la généreuse collaboration des autres organisations syndicales de l'hôtel de ville. Un groupe d'associations de travailleurs de Montréal s'occupe déjà conjointement à l'organisation de la manifestation de cette année. Ce sont: Le Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc., La Fraternité des policiers de Montréal, Inc., l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985, la Fraternité canadienne des employés manuels de la cité de Montréal, Inc., le Syndicat des contremaîtres de la cité de Montréal, l'Association des fonctionnaires municipaux de Montréal, Inc. et la Fraternité canadienne des employés de la Commission du Transport de Montréal, Inc.

Comité d'organisation

Les présidents des associations: MM. René Constant, Jean-Paul Lapointe, André Plante, Gaston Belle-Isle, Alexandre Dostie, André Lanciault et Eucher Corbeil sont les présidents conjoints de l'organisation.

Le comité d'organisation comprend deux délégués de chacune des associations. MM. Jean-Robert Gauthier et Gaston Belle-Isle, y remplissent respectivement les postes de secrétaire et de trésorier du comité.

MM. Jean-Robert Gauthier, directeur du service d'éducation du syndicat des fonctionnaires, Jean Dupire, directeur-adjoint, et Gérard Shanks verront à la marche générale de la manifestation.

Les invités d'honneur

Outre Son Eminence, Son Honneur le maire Jean Drapeau, le président du Comité exécutif et ses collègues, les membres de la Commission du Transport de Montréal, les conseillers municipaux, le directeur des services municipaux et son adjoint, les directeurs de services municipaux et leurs adjoints sont les invités d'honneur pour la circonstance. Les organisateurs tiennent à souligner la merveilleuse coopération des autorités municipales, qui, saisissant l'importance de la manifestation, donnent un appui tangible à leurs employés. Ce geste, source d'une bonne entente dont tous les Montréalais bénéficieront, augure bien pour l'avenir de la Ville.

Célébration de la messe

En présence de Son Eminence le Cardinal Léger, le révérend Père Boulay, O.P., aumônier de la Fraternité des Policiers, célébrera la messe au maître-autel, alors que ses confrères des autres associations, M. P.-E. Bolté, p.s.s., aumônier du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal, et le révérend Père Dollard Morin, s.j., aumônier de l'Association internationale des Pompiers de Montréal, local 985, célébreront la messe aux autels latéraux.

La foule chantera des cantiques avec la chorale des pompiers. Un service d'ordre efficace est prévu.

Si le temps est beau, on nous assure que la Place d'Armes sera envahie d'une foule de participants étrangers aux organisations déjà mentionnées. Le public est d'ailleurs chaudement invité à se joindre aux employés pour cette circonstance.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$1940.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.
555, Boul. Charest, Québec
Tél.: 4-4631

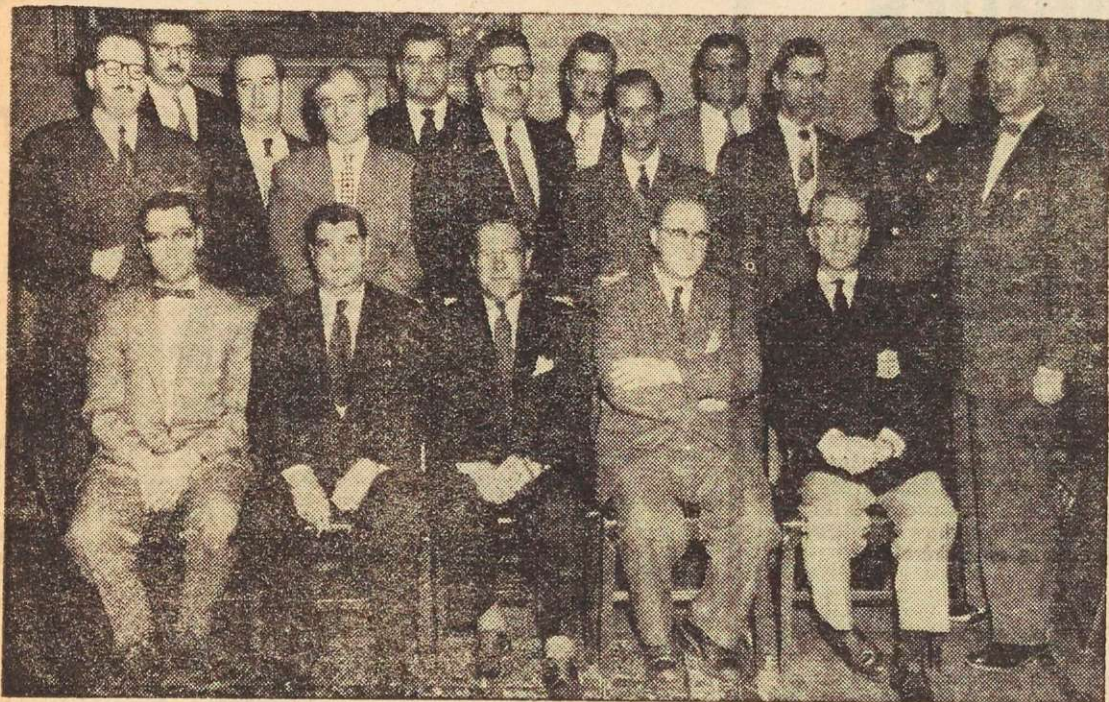
ROLAND PROVOST
1231 Demontigny est,
Montréal
Tél.: FA. 3694

La vraie réponse!

Le journal de la grande finance à New-York, THE WALL STREET JOURNAL, demandait l'autre jour ironiquement, au sujet de la demande du salaire garanti: qu'est-ce qui est plus dégradant que d'être payé lorsqu'on est en chômage? Ce à quoi répondait le CIO NEWS: Ne pas être payé lorsqu'on est en chômage!



DANS LE MOUVEMENT



Photographie prise à l'occasion de la conférence de Presse, tenue le 7 avril 1955 par le Comité d'organisation de la messe annuelle des employés civiques de Montréal:

De gauche à droite, assis, M. André Lanciault, président de l'Association des fonctionnaires municipaux de Montréal; M. Wilfrid Pressault, vice-président de la fraternité des employés de la Commission du Transport; M. René Constant, président du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal; M. Gaston Belle-Isle, président de la Fraternité Canadienne des employés manuels de la Cité de Montréal; M. Napoléon Valiquette, vice-président du Syndicat des contremaîtres de Montréal; debout,

dans le même ordre: M. Jean-Robert Gauthier et Jean Dupire, respectivement directeur et directeur-adjoint du service d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux; Roma Deveault, secrétaire de l'Association internationale des pompiers, local 985; Viateur Prud'homme, président du local 214 des employés de la Commission du Transport; André Plante, président de l'Association internationale des pompiers de Montréal, local 985; Conrad Soucy, trésorier de la Fraternité des policiers de Montréal; André Léveillé, vice-président de l'Association des fonctionnaires, Auray Blain du service d'éducation des fonctionnaires, Robert Généreux, président du Comité d'éducation du

Syndicat des fonctionnaires; Gérard Shanks, membre du Comité d'organisation; le révérend Père Paul-Dollard Morin, s.j., aumônier de l'Association des pompiers; Jean-Paul Lapointe, président de la Fraternité des policiers.

N'apparaissent pas sur la photo, MM. P.-E. Bolté, pss, aumônier du Syndicat des fonctionnaires; le révérend Père Boulay, o.p., aumônier de la Fraternité des policiers, MM. Alexandre Dostie, président du Syndicat des contremaîtres, Roméo Leroux, vice-président de la Fraternité canadienne des employés manuels de Montréal; M. Armand Couture, directeur du secrétariat du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal.

Organisation syndicale chez les mineurs de Chibougamau

M. René Harmégnies, directeur du Service de l'organisation de la CTCC nous communique qu'une demande en reconnaissance syndicale vient d'être faite à la Commission des Relations Ouvrières pour représenter les employés de la Compagnie Opemiska Copper Mine de Chibougamau.

C'est à la suite d'une campagne d'organisation lancée dernièrement par la CTCC et la Fédération Nationale de l'Industrie minière et à laquelle ont participé MM. Rodolphe Hamel, François Krakowski, René Harmégnies et Robert Tremblay, qu'un syndicat était fondé pour les mineurs le 3 avril der-

nier et prenait le nom de Syndicat des Travailleurs des Mines de Chibougamau.

Les officiers élus de ce nouveau syndicat sont MM. Louis Lavoie, président; P.E. Coulombe, vice-président; Viateur Germain, secrétaire archiviste; Elisée Larouche, trésorier; Antonin Giguère et G. Castonguay, directeurs.

C'est le premier syndicat à être formé en faveur des mineurs de cette région. On prévoit que trois ou quatre nouvelles entreprises opéreront d'ici l'automne dans la région, entre autres, les compagnies Campbell, Explorer et Chibougamau Gold Field.

Sécurité syndicale

EN GUISE DE CONCLUSION

On pourrait envisager beaucoup d'autres aspects de la sécurité syndicale: l'historique; l'aspect technique, économique et légal; les tendances actuelles des conventions collectives et des décisions arbitrales; l'influence sur l'éducation, la démocratie et la mystique syndicales; l'opportunité pour les employés des municipalités et des gouvernements; la possibilité pour des syndicats d'inspiration catholique de forcer l'adhésion des travailleurs non catholiques, etc...

Toutefois, ces articles ont suffisamment touché à l'essentiel, au point de vue moral, pour affirmer que les clauses de sécurité syndicale sont légitimes. D'ailleurs, la déclaration est très explicite dans la lettre Pastorale sur le problème ouvrier.

"Pour parvenir à réaliser tous ces objectifs et obtenir un mouvement d'ensemble efficace, les syndicats doivent pouvoir compter sur le plus grand nombre possible d'adhérents sans être constamment aux prises avec les difficultés du recrutement et les oppositions sourdes ou ouvertes à leur action. On voit dès lors combien nécessaire est la sécurité syndicale, entendue selon les exigences de la vraie liberté syndicale. Patrons et législateurs doivent favoriser cette sécurité. Il appartient aux employeurs et aux employés de déterminer selon les circonstances particulières, par entente collective, la formule qui, dans chaque cas, assurera le mieux cette sécurité syndicale".

La meilleure méthode d'obtenir la sécurité syndicale, c'est l'entente amicale entre le syndicat et l'employeur. Si celui-ci ne veut pas accorder son consentement de bonne grâce? Il est absolument nécessaire que les pressions du syndicat ne lésent en rien la justice et la charité. Ni fraude, ni mensonge, ni violence, ni menace, ni intimidation. Les méthodes plus agressives, comme la grève, ne sont permises que si elles renferment tous les éléments moraux qui les justifient.

Comme l'a écrit l'abbé Gérard Dion: "L'exercice de ce droit du syndicat à promouvoir sa sécurité par ces moyens doit être réservé à des groupements représentatifs, responsables, honnêtes, démocratiques, qui dans leur action tiennent compte des principes de la justice et subordonnent le tout au bien commun".

Dans un pays, le parti au pouvoir doit traiter avec justice et impartialité tous les citoyens, qu'ils aient voté pour ou contre lui. De même, le syndicat doit accorder les mêmes droits à tous ses membres, qu'ils aient adhéré volontairement ou non. Tout membre qui se croit lésé dans ses droits démocratiques doit être en mesure d'en appeler à un tribunal impartial, à l'intérieur du syndicat, auprès des corps supérieurs et même auprès d'un organisme d'administration publique.

L'opposition croissante à la sécurité syndicale manifeste le mauvais ajustement des relations humaines dans l'entreprise. Si le syndicalisme avait pu se développer normalement, ce problème serait tout simplement une de ces choses que l'on accepte ou rejette selon les circonstances. Au fond, quelle est la vraie question sinon celle-ci: "Qu'est-ce que les travailleurs désirent?" La décision leur revient car les clauses de sécurité syndicale les affectent beaucoup plus que l'employeur.

Un esprit de franche collaboration doit remplacer l'égoïsme, l'orgueil, la cupidité, l'envie, la haine, la mentalité de lutte de classes. Nous avons préféré le progrès matériel au progrès humain. Nous avons exalté la machine et abaissé l'homme. Il est plus que temps de mettre davantage en pratique la doctrine sociale de l'Eglise, la seule en mesure de fournir les éléments essentiels pour une solution de la question sociale.

"La réalisation de cette doctrine exige de tous les participants une sagesse clairvoyante et prévoyante, une forte dose de bon sens et de bon vouloir. Elle réclame d'eux surtout une réaction radicale contre la tentation de chercher chacun son propre avantage aux dépens des autres participants — quelle que soit la nature et la forme de leur participation — et au détriment du bien commun. Elle requiert enfin un désintéressement tel que, seule, une authentique vertu chrétienne, soutenue par l'aide et la grâce de Dieu, peut l'inspirer". (Pie XII)

Paul-Emile Bolté, p.s.s.

SHAWINIGAN

Protestations des employés municipaux

La chronique syndicale du Conseil de Shawinigan fait écho à une difficulté que nous avons nous-même rencontrée à Sherbrooke lorsqu'il s'agissait de régler les griefs des employés municipaux.

Ordinairement la procédure des griefs dans le cas des employés municipaux prévoit que l'on s'adresse d'abord au surintendant des travaux; ensuite, si le différend n'est pas réglé, l'on convoque le comité de surveillance qui est composé des représentants du syndicat et des conseillers municipaux, assistés du surintendant.

Les conseillers municipaux, ainsi que l'explique le chroniqueur de Shawinigan, se refusent sous le prétexte de ne pas amoindrir l'autorité du surintendant qui connaît tout, du moins, doit tout connaître.

Voici un exemple cité par le chroniqueur de Shawinigan que nous pourrions même amplifier: En février dernier, le surintendant suspendait un employé à cause du manque de travail sans toutefois respecter la clause d'ancienneté. Une rencontre des représentants du syndicat avec le surintendant n'ayant apporté aucun résultat, le comité des griefs du syndicat rencontra ensuite les conseillers qui ne voulurent pas prendre position sans

consulter au préalable le surintendant. Et depuis ce temps, un employé est en chômage parce que les conseillers n'ont pas encore consulté le surintendant ou n'ont pas encore rendu leur décision.

Dans des cas similaires à Sherbrooke, il a fallu recourir à l'arbitrage, parce que la décision du conseil municipal reposant simplement sur le témoignage du surintendant, qui ne connaissait pas ou n'appliquait pas la convention collective selon l'esprit et la lettre, avait congédié injustement des employés.

LA TUQUE

Deux rencontres ont lieu entre les représentants de la Northern Vanner et le syndicat des employés de l'endroit concernant le renouvellement de la convention collective.

Après avoir entendu les demandes syndicales ainsi que les raisons qui les motivent, les représentants patronaux ont demandé le temps de penser à ces revendications.

Les principales demandes syndicales ont trait à une augmentation de 16 cents l'heure, ce qui porterait le salaire de base à \$1; de plus les travailleurs demandent une prime d'équipe de 5 cents l'heure et temps double et demi pour les jours de fêtes aux préposés aux bouilloires et une paie de vacances pleine même s'il y a des journées de travail qui sont perdues au cours de l'année.

Merci, M. Bisson!

Le Travail vient de recevoir de Hull la lettre suivante:

Vous prendrez plaisir à savoir que nous vous avons abonné pour un an à l'édition du dimanche du Miami Daily News, dans le but de vous tenir en contact avec la section des immeubles.

Votre souscription commence avec l'édition du 17 mars 1955 dans laquelle nous vous prions bien respectueusement de vouloir lire les pages 4c et 5c qui parlent en particulier de la vente de maison sans paiement aucun.

Nous apprécions cette marque d'attention qui nous parvient de M. J.G. Bisson, président de J.G. Bisson Construction de Hull.

Ce dernier, comme la C.T.C.C. d'ailleurs, est intéressé à loger les familles ouvrières dans les meilleures conditions possibles.

En attendant de lire le Miami Daily News, nous le prions d'accepter nos plus sincères remerciements.

F. B.

THETFORD

Dimanche dernier, au Collège De La Salle, lors d'une assemblée régulière, on a procédé aux élections des officiers du Syndicat des Travailleurs de l'Asbestos Corp., sous la présidence de M. Philibert Lessard. Voici les noms des officiers élus: président, M. Georges Dionne; vice-président, Jean-Baptiste Grenier, de Coleraine; secrétaire, Théo Trudel; trésorier, Placide Turcotte; directeurs, Robert Fournier, Marc Samson, Rosaire St-Pierre, Roméo Marchand, Florido Dupuis.

Un budget décevant pour les travailleurs

Les premiers moments d'enthousiasme passés, il semble que le premier budget fédéral présenté par le ministre des Finances, l'hon. Walter Harris, se traduira finalement par une grande déception, non seulement dans les milieux ouvriers mais chez tous les contribuables.

Les premiers rapports des journaux indiquaient en effet que le ministre des Finances annonçait des réductions d'impôts appréciables et variant entre 13.3 p. 100 pour les particuliers à faible revenu et 2.8 p. 100 pour ceux qui ont un revenu plus élevé. Par ailleurs, M. Harris annonçait aussi que l'impôt sur le revenu des grosses corporations diminuait de 57 à 45 p. 100, soit 2 p. 100.

Si ce 2 p. 100 satisfait les manufacturiers canadiens et si la diminution de 5 p. 100 sur la taxe d'accise sur les automobiles a été bien accueillie par les manufacturiers d'automobiles, les contribuables canadiens en général n'ont pas à féliciter M. Harris des réductions qu'il a faites dans le domaine de l'impôt parce que ces réductions ne sont pas assez élevées pour faire face aux nécessités de la situation actuelle. * * *

Tout d'abord, mettons-nous bien dans la tête qu'il ne s'agit pas d'une diminution de 12, 10 ou même 5 p. 100 de l'impôt sur le revenu qui a été accordée. Voici la proposition de M. Harris relative à la diminution de l'impôt des particuliers :

"Que pour l'année 1956 et les années d'imposition subséquentes, chacun des taux progressifs d'imposition qui frappent le revenu des particuliers soit réduit de 2 points de pourcentage, et que, pour l'année d'imposition 1955, chacun de ces taux progressifs qui frappent le revenu des particuliers, soit réduit de 1 p. 100 de pourcentage."

Pour les profanes, cela veut simplement dire que pour l'année 1955, le contribuable canadien verra le pourcentage de son impôt personnel diminué de 1 p. 100 tandis qu'il sera diminué de 2 p. 100 à compter du 1er janvier 1956. En d'autres termes, si le taux d'imposition qui frappe votre revenu taxable est de 10 p. 100, le budget de M. Harris le baisse à 9 p. 100 pour 1955 et à 8 p. 100 pour 1956 et les années subséquentes. * * *

La grande masse des salariés et surtout les travailleurs ne trouveront pas de quoi rendre le ministre des Finances, M. Harris, plus populaire que ne l'était M. Abbott.

Ce dernier, il est vrai ne s'est jamais rendu populaire par ses réductions d'impôt; mais on pouvait s'attendre à ce que le nouveau ministre des Finances se montre plus compréhensif.

Mais non! D'ailleurs, M. Harris l'a avoué candidement: ce n'est pas parce que l'économie canadienne est malade qu'il a diminué quelque peu les impôts, mais bien parce qu'à son avis, les impôts

M. Harris a négligé certaines revendications des travailleurs quand il a préparé son budget. Par exemple, il n'a pas cru bon d'augmenter les exemptions de base qui demeurent à \$1,000 pour les célibataires et à \$2,000 pour les personnes mariées. C'est donc dire que le budget de M. Harris oublie les petits salariés, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins de \$3,000 par année.

M. Harris n'a pas cru bon, non plus de faire bénéficier de certains allègements souhaitables ceux qui ont des enfants bénéficiaires des allocations familiales.

Par exemple, un célibataire dont le revenu est de \$5,000 par année jouira d'une diminution de \$80 d'impôt sur le revenu tandis que celui qui est marié et a deux enfants n'aura droit qu'à un abattement de \$54.00. Ainsi que le faisait remarquer l'Action Catholique de Québec, "on laisse subsister, en accentuant même le vice fondamental de la fiscalité canadienne, qui réside dans la méconnaissance des besoins familiaux."

Enfin, le budget de M. Harris ne touche pas la taxe de vente de 10 p. 100 qu'impose le fédéral, laquelle imposée au stade du manufacturier devient une taxe de 20 et 25 p. 100 au stade de la consommation.

Enfin, le budget néglige la demande syndicale de faire disparaître le plancher de 3 p. 100 établi concernant les dépenses médicales.

Pour résumer le tableau, le budget de M. Harris est loin d'être satisfaisant même dans les perspectives dans lesquelles il envisage le comportement de l'économie en 1955, soit des perspectives optimistes, une plus grande productivité, un plus grand embauchage, l'amélioration de notre commerce extérieur.

60,000 ouvriers de la construction vont à l'arbitrage

Les représentants des employeurs et des employés de l'industrie de la construction dans la région de Montréal ont décidé de demander la constitution d'un tribunal d'arbitrage pour étudier leur différend portant sur une nouvelle convention collective de travail, avons-nous appris ce matin.

Cette décision a été prise à la suite d'une séance de conciliation tenue lundi après-midi, au cours de laquelle aucun terrain d'entente n'a pu être trouvé.

PROTEGEZ-VOUS CONTRE LES FRAIS MEDICAUX CHIRURGICAUX ET HOSPITALIERS



L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE A TOUS SES SYNDIQUES

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC

Les quelque 60,000 employés de l'industrie de la construction de la région représentés par le Conseil des syndicats des métiers de la construction (CTCC) et le Conseil de la construction (FAT-CMTC), demandent une augmentation générale des salaires de 20 cents l'heure; 4 p. 100 du salaire annuel pour les vacances, au lieu de 2 p. 100; double rémunération pour le travail accompli le samedi matin ainsi que certaines extensions de juridiction du comité paritaire de l'industrie.

Actuellement, le travail du samedi est rémunéré au taux de salaire et demi et celui du samedi après-midi, au taux de salaire double.

Le Conseil des syndicats des métiers de la construction et le Conseil de la construction négocient conjointement avec le Builder's Exchange qui représente les employeurs.

Le salaire moyen dans l'industrie, selon un représentant syndical, est de \$1.60 l'heure. Les employés ont soutenu, au cours des négociations, que leurs revenus sont insuffisants, ne travaillant qu'environ 40 semaines par

année. Ils ont aussi appuyé sur le fait qu'à Toronto, les salaires sont supérieurs de 10 p. 100 à ceux payés ici à Montréal.

Les employeurs auraient offert une augmentation de 5 cents.

Deux groupes d'ouvriers de la construction, les plombiers et les électriciens, ont déjà obtenu des augmentations de 10 cents l'heure; dans le premier cas, à la suite d'une grève de deux mois, dans le second cas, à la suite d'une sentence arbitrale.

La fièvre du hockey



Je parie que les CANADIENS vont battre Détroit, ce soir.

CHICOUTIMI

Les employés municipaux ont la semaine de 44 heures

Le Syndicat des Employés municipaux de Chicoutimi vient de s'entendre sur les termes d'une convention collective avec la Cité de Chicoutimi ces jours-ci et la signature se fera très bientôt.

Le nouveau contrat de travail est pour une durée de deux ans à partir du 1er janvier 1955 jusqu'au 1er janvier 1957. Les employés obtiennent de réels avantages qui amélioreront leur sort considérablement.

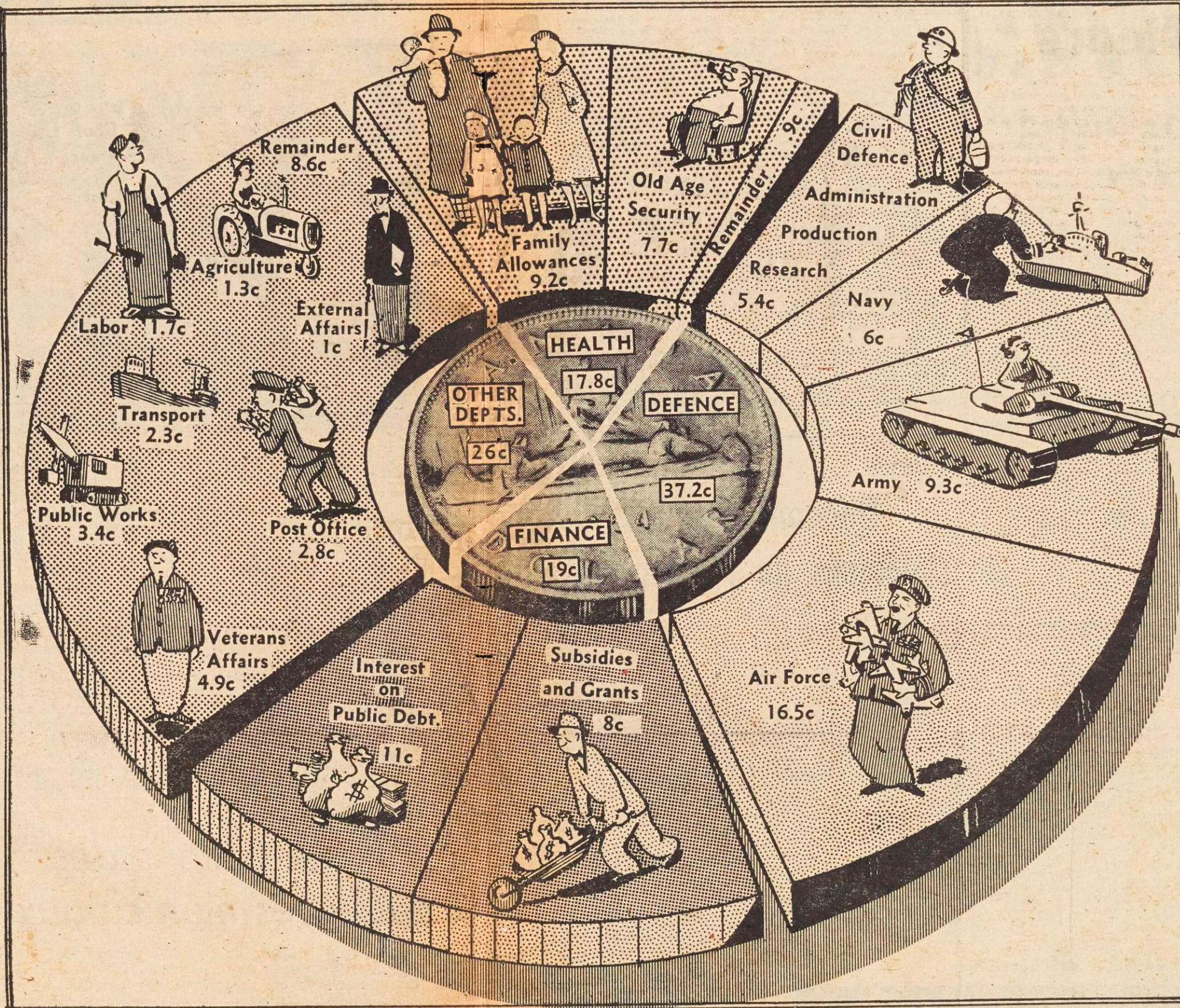
A partir de maintenant, leur semaine de travail sera de 47 heures par semaine et ils reçoivent un montant de \$2.50 par semaine depuis le 1er janvier à titre de compensation pour les heures en surplus qu'ils ont travaillées. De plus, à partir du 1er janvier 1956, leur semaine de travail sera réduite à 44 heures, mais avec pleine compensation.

Ce sont là des gains appréciables qu'a obtenus le Syndicat, car les employés municipaux de Chicoutimi travaillaient 50 heures par semaine et ils étaient en arrière des travailleurs des autres villes. En obtenant des réductions d'heures, ils se hissent sur le même palier que les autres employés municipaux dans la région et même dans la province.

Egalement, les employés de l'usine de filtration obtiennent la semaine de 44 heures au 1er janvier 1956 et ils reçoivent une compensation de \$2.00 par semaine. Les employés de bureau obtiennent des augmentations variables, mais intéressantes.

Les syndiqués obtiennent aussi d'autres avantages monétaires et non monétaires qui améliorent sensiblement leur convention collective.

COMMENT EST DÉPENSÉ VOTRE DOLLAR D'IMPOT



A GRAPHIC ILLUSTRATION OF HOW THE FEDERAL GOVERNMENT SPENDS EACH OF ITS TAX DOLLARS

Arbitrage à Canadian Resins et Shawinigan Chemicals

Les efforts du conciliateur du ministère du Travail, M. Léonce Cliche, pour amenuiser le différend entre la Canadian Resins & Chemicals et le Syndicat des employés, n'ont pas eu de succès et le syndicat a immédiatement réclamé la formation d'un tribunal d'arbitrage pour étudier le différend.

L'on sait que la principale demande du syndicat, c'est de porter le salaire de base des travailleurs à \$65.00 par semaine, ce qui constituerait une augmentation d'environ 11 p. cent.

Les représentants syndicaux soumettent que cette augmentation est nécessaire aux travailleurs si l'on veut que ces derniers et leurs familles jouissent d'un revenu

leur permettant d'avoir un niveau de vie convenable.

Un travailleur de l'industrie des produits chimiques, disent-ils, qui consacre le tiers de sa vie au travail dans cette entreprise, a le droit de se payer à lui et à sa famille, le standard de vie moyen qu'il est possible de se payer au Canada au moyen d'une semaine de travail normale, sans travail supplémentaire, et sans que les jeunes enfants d'âge à aller aux études et la femme soient obligés de travailler.

Le syndicat a l'intention de convoquer prochainement une grande assemblée publique afin d'éclairer les travailleurs et la population de Shawinigan en général sur les raisons qui poussent les syndiqués à demander une telle augmentation de salaire.

Entre temps, le syndicat est prêt à recevoir à ses bureaux, toute personne désirant obtenir des renseignements de première main à ce sujet.

A Shawinigan Chemicals

Les travailleurs de la Shawinigan Chemicals de cette ville ont décidé de recourir à l'arbitrage à la suite de l'échec des négociations directes entamées par le syndicat le 19 janvier dernier et celui du conciliateur du ministère du Travail, M. Léopold Jasmin.

Il appert que Me Marc Lapointe de Montréal sera l'arbitre syndical sur ce tribunal d'arbitrage, tandis que Me Marcel Crête sera l'arbitre patronal. Le président du tribunal n'a pas encore été choisi.

An Appraisal of the 1955 Budget

The new minister of finance proved what everybody has been saying all along: he is an "orthodox" finance minister. He is following the prescription of business and the right wing economists, who have been telling him that all the economy needs is a few tax reductions, especially in corporation taxes. Provide the necessary incentives to big business, these people have told the minister, and the economy will take care of itself. Mr. Harris has not let them down. He has reduced corporation tax on LARGE company incomes from 47 to 45%. In addition, incentive tax concessions for oil, gas and mining industries, which were temporary, are now to be permanent.

The budget is a flop as far as dealing with Canada's no. 1 crisis, unemployment. There is nothing in it that will revive the economy and keep it going. The minister's philosophy is quite apparent. He is hoping that these few tax concessions will provide the necessary "shot in the arm". But they are hardly sufficient to do this, and even if they did, there is nothing to GUARANTEE that the economy would keep going on its own momentum.

Everyone will surely welcome the income tax reductions. They were presented, however, in a highly deceptive manner. The minister declared that the reductions would range from 13.3 per cent for taxpayers in the lower brackets to 2.8 per cent for those with large incomes. This is a typical Liberal style of making such announcements. Actually, the reduction is a flat 2% of taxable income ritht across the board. Irrespective of what income bracket the taxpayer is in, he will get a 2% reduction of his taxable income. There is nothing graduated about this. 2% across the board means a lot more for the big fellow than the little.

Why is it, too, that when this government decides to give tax reductions, it makes corporation tax reductions retroactive to January 1 but will not allow reductions for individuals to take effect until July 1? Exactly the same thing happened two years ago, the last time the government reduced taxes. By this neat arrangement, the corporations get their full tax reduction for the year, while individuals get only 50% of their reductions. As usual there is nothing in this budget for the lower-low income group, that large group of Canadians who, unfortunately, don't earn enough to pay any income taxes. It is too often overlooked that this group is, nevertheless, quite heavily taxed. They pay a sales tax on everyday necessities, such as clothes, shoes, household effects, etc. Even those in the lower income brackets who do earn enough to pay income taxes may pay unconsciously several times more in the form of the general sales tax. It is called a 10% sales tax. For consumers, this is a complete misnomer. Because it is applied at the manufacturer's level, it may pyramid to 20 or 25% by the time it reaches the consumer.

If the new minister had interested himself in distributing taxes more fairly, he could surely have done something about the social security tax. He could have lifted the \$60 ceiling and made it a graduated tax according to ability to pay. Instead, Canadians with taxable incomes of \$3,000 will continue to pay the same tax as Canadians getting \$30,000, \$50,000 or \$100,000 or more.

Or he could have removed the 3% floor on medical expenses, which CCF member Stanley Knowles has fought so hard to abolish. This would have provided urgently needed relief to those who find it exceedingly difficult to meet their family medical bills.

No mention was made to the phenomenal 20% tax credit enjoyed by those who receive dividends from Canadian corporations. For the past two years, ever since this tax credit was increased from 10% to 20%, a married person with no dependents, to take just one example, could receive \$9,760 without paying a single cent in tax! This group is to continue living in the mythical country of paradise "where one's slumbers are never troubled by taxes". This is the same old story: a big shot's budget.

LE CONGRES DE LA FEDERATION DU TEXTILE A COATICOOK

La dernière fédération à faire connaître la date et le lieu de son congrès annuel est la Fédération Nationale Catholique du Textile qui tiendra ses assises à Coaticook dans les Cantons de l'Est.

C'est la décision prise par le Bureau fédéral qui a siégé le 8 avril dernier. M. Jacques Paradis, secrétaire de la Fédération, ajoute dans son communiqué que les délibérations auront lieu les 7, 8 et 9 juillet.

A date quatre fédérations affiliées à la CTCC nous ont fait connaître la date et le lieu de leur congrès annuel. L'on comprend que les détails concernant la marche de ces congrès ne sont pas encore définitivement arrêtés mais ces renseignements seront communiqués plus tard.

Les autres fédérations affiliées à la CTCC, soit un total de 16, doivent fixer la date de leur congrès dans un avenir rapproché étant donné que le texte des résolutions adoptées par les corps affiliés doit parvenir à la

CTCC au moins 6 semaines avant le congrès général; au cours du dernier congrès de la CTCC, on a aussi adopté un amendement à la constitution de la CTCC prévoyant que les fédérations devront tenir leur congrès au moins deux mois avant celui de la CTCC qui a lieu vers la mi-septembre. C'est donc dire que le 15 juillet toutes les fédérations devraient avoir tenu leurs assises annuelles.

A date, les fédérations suivantes ont déterminé la date et le lieu de leur congrès:

- La Fédération du Bas Façonné et Circulaire: à St-Hyacinthe, les 11, 12 et 13 juin;
- La Fédération des Métiers de l'Imprimerie: au Lac Beauport, les 10, 11 et 12 juin;
- La Fédération de l'Industrie Minière: à Asbestos, les 16, 17 et 18 juin.
- La Fédération des Barbiers Coiffeurs: à St-Hyacinthe, les 26 et 27 juin;
- La Fédération du Textile: à Coaticook, les 7-8 et 9 juillet.

TRAVAIL ET FOYER

Opinions sur le boycottage en temps de grève

La semaine dernière, une lectrice posait la question: "Quel moyen devrions-nous employer pour aider efficacement les ouvriers en grève... BOYCOTTER L'ACHAT DES PRODUITS MANUFACTURÉS PAR LES OUVRIERS EN GREVE? OU EMPLOYER LA TACTIQUE CONTRAIRE, C'EST-A-DIRE ACHETER DE CES PRODUITS AFIN QUE LE MARCHÉ S'ÉPUISE VITE ET QUE L'EMPLOYEUR SOIT FORCÉ DE REGLER POUR RÉPONDRE À LA FORTE DEMANDE DES MANUFACTURIERS?"

Voici l'avis de plusieurs personnes qui ont bien voulu donner leur opinion sur la question.

Angelo Forté, de la Fédération Nationale du Vêtement: Ne pas acheter la marchandise d'un atelier qui est en grève est une force considérable, car l'employeur a peur de perdre sa clientèle. On a vu plusieurs fois qu'un employeur qui a perdu sa clientèle dans une grève, a d'énormes difficultés à s'en remettre.

Pierre Vadboncoeur, aviseur technique à la C.T.C.C.: C'est un problème surtout théorique. Pour être efficace il faudrait l'organiser sur une haute échelle, sur un plan de masse. Mais, empêcher les gens d'acheter un produit équivaldrait à un boycottage et ce dernier, je crois, est défendu par la loi. Tant qu'on n'aura pas étudié à fond des moyens d'action permettant à la solidarité ouvrière de s'exprimer par le refus concerté d'acheter certains produits manufacturés par des employeurs injustes et tant qu'on n'aura pas étudié les conséquences légales possibles de cette action, on ne pourra pas se servir de cette arme d'une manière efficace.

Roland Thibodeau, agent d'affaires du Conseil Central de Montréal: Les deux méthodes ont du bon. L'une et l'autre peuvent être utilisées en certains cas. Tout dépend du produit et des possibilités de saturer le marché ou de l'épuiser.

Roland Parenteau, économiste: La tactique d'acheter un produit peut ne pas être efficace si la compagnie possède une autre usine, si elle a des stocks en réserve. Si ses produits se vendent moins, elle peut supporter plus facilement une grève. Boycotter pourrait avoir une certaine efficacité à condition qu'une proportion importante des travailleurs acceptent d'entrer dans le mouvement.

Maurice Vassart, conseiller technique de la Fédération des produits chimiques: L'expérience a prouvé qu'il avait du pour et du contre, des avantages et des désavantages aux deux tactiques. S'il n'y a pas de concurrence, les grévistes n'ont pas de pouvoir économique. Par contre, s'il existe une concurrence, ce peut être une chose intéressante et efficace à boycotter l'achat du produit.

Pierre Harvey, économiste: Le problème posé de façon générale est très théorique. Tout dépend de la taille de l'entreprise,

et il faudrait une publicité énorme pour toucher les grandes compagnies. Encore là, tout dépend du produit. Et, il n'est pas réaliste du tout d'essayer de faire vendre un produit intermédiaire, par exemple, a priori, le boycottage est plus réaliste.

Roger Mathieu, président du Conseil Central de Montréal. L'une et l'autre de ces deux méthodes peut amener des résultats différents de ceux qui sont recherchés. Dans chaque grève il faut étudier la situation économique et générale afin de déterminer la possibilité d'adopter l'une ou l'autre de ces tactiques. Ce serait une erreur de conseiller le produit dans une grève où les "scabs" continuent à faire marcher l'usine. Quand il n'y en a pas ce peut être d'une grande aide de le faire. Encore là tout dépend des circonstances et des facteurs qui entourent la grève en question.

Gérard Poitras, agent d'affaires du syndicat des travailleurs du carton et du papier façonnés. Les deux tactiques peuvent être employées, tout dépend du produit en cause et de la concurrence qui existe sur le marché. A moins qu'il ne s'agisse d'un produit exclusif, je crois qu'on doit conseiller d'acheter le plus possible, alors le patron menacé par ses concurrents, sera pressé de fournir de la marchandise et de régler. Mais les cas ne sont pas tous semblables.

Pierre Trudeau, économiste: Tout dépend de la stratégie de la

grève. D'une façon générale on peut reconnaître que tout boycottage d'un produit constitue la meilleure tactique; cela équivaut en somme à une grève de sympathie de la part des consommateurs. Exceptions faites dans les cas où la stratégie de la grève a pour but de forcer l'employeur à régler de peur d'être évincé du marché par les produits de ses concurrents. En pareil cas, l'achat de la marchandise hâtera l'épuisement de ses stocks et le forcera à régler au plus tôt.

Et voilà les opinions des différentes personnes que j'ai pu rejoindre et qui ont accepté de donner leur avis en quelques mots, sur le problème soulevé par une lectrice.

S'il fallait résumer les attitudes prises, on pourrait dire:

1 — Chaque grève en particulier doit être étudiée de près quant à la tactique à employer. La majorité est d'opinion qu'il est très difficile à l'avance de préférer l'une ou l'autre de ces méthodes.

2 — Mais, tout en faisant la part des choses, on favoriserait davantage le boycottage, moyen traditionnellement préféré par la classe ouvrière.

3 — Pour être vraiment efficace, l'un et l'autre de ces moyens doivent être accompagnés d'une forte éducation afin qu'une action de masse soit possible.

Le sujet n'est pas clos. D'autres opinions seront les bienvenues.

Renée GEOFFROY

Résurrection

Dix jours avant Pâques, il me semblait que je ressuscitais avec le Christ. C'est mon troisième bébé, mais je ne m'habitue pas encore à ne pas retrouver mes forces tout d'un coup. Il me semblait que je ferais mes Pâques comme tout le monde, le Jeudi Saint, et que j'assisterais à la messe de Pâques. Mais les dix jours qui se sont écoulés entre la naissance de mon fils et la fête de Pâques n'ont pas suffi à une résurrection complète. Seigneur que c'est long!

Toutes les mamans se souviendront avec moi de la longueur du dernier mois de grossesse, surtout lorsque le bébé tarde un peu à faire son entrée dans le monde. Quand il est enfin arrivé, on soupire d'aise, on se dit que l'attente est finie. Mais il faut encore attendre; attendre que les forces reviennent, que la taille revienne, que les petits malaises disparaissent, que les montées de lait soient réglées, que le bébé prenne des habitudes régulières.

Le lendemain de l'accouchement, c'est le printemps par la fenêtre, mais l'enthousiasme de la veille est déjà un peu tombé. Et quand l'enthousiasme revient, ce sont les forces qui manquent ou bien les conseils de prudence du médecin qui nous retiennent.

Oui, la résurrection semble bien longue quand on est jeune et qu'on n'a pas l'habitude du repos forcé, quand le soleil nous nargue une semaine avant que le médecin nous permette de mettre le nez dehors. On aurait le goût d'une randonnée à bicyclette, et il faut calculer ses pas, éviter les escaliers, ne pas prendre froid, etc...

Oui, la résurrection est lente. Mais je me console en pensant comment il sera bon de reprendre la besogne, de promener le bébé dehors, de jouer avec mes filles. Je me promets un de ces étés où il ne fera bon pour personne d'essayer de me ralentir. Avec l'aide de Dieu, je compte sur une vraie résurrection!

Jeanne DANSEREAU.

MONTREAL

Elections chez les syndiqués de l'imprimerie

Sous la présidence de M. G.-A. Gagnon, président de la F.M.I.C., le Syndicat National des Relieurs Inc., a procédé à l'élection de ses officiers lors de son assemblée régulière du 26 janvier 1955.

Président: C.-E. Geoffrion; 1er vice-président: Gérard Charpentier; 2e vice-président: Edouard Sévigny; secrétaire-archiviste: Marcel Huchet; secrétaire-financier: Albert Charpentier.

Comité exécutif: C.-E. Geoffrion, Marcel Huchet, Albert Charpentier, Gérard Charpentier, Alphonse St-Charles, Edouard Sévigny et G. Normandeau.

Délégués au Conseil Syndical: C.-E. Geoffrion, M. Huchet, A. Charpentier, A. St-Charles, Gérard Charpentier, E. Sévigny, G. Normandeau et Bernard Lapointe.

Délégués au Conseil Central: C.-E. Geoffrion, A. Charpentier et A. St-Charles.

Comité de la Carte de compétence: A. Charpentier, C.-E. Geoffrion M. Huchet.

Comité Paritaire: A. Charpentier, délégué; C.-E. Geoffrion, substitut. Commission d'apprentissage: A. Charpentier.

Bureau des examinateurs, sous comité de reliure: M. Huchet.

Publiciste au journal "L'Imprimeur": C.-E. Geoffrion.

Chez les typos

Président: Emile Ducharme; 1er vice-président: Léo Garneau; 2e vice-président: Gaston Lapointe; secrétaire-archiviste: Henri Berlinguet; secrétaire-financier: Roméo Valois; sergent d'armes: Albert Piuze.

Commission d'apprentissage: R. Valois.

Comité Paritaire: R. Valois; substitut: Gaston Gratton.

Bureau des examinateurs: R. Valois.

Conseil Syndical: E. Ducharme, H. Berlinguet, R. Valois, L. Garneau, A. Piuze, Michel Chartrand, M. Auger, Raymond Gosselin.

Conseil Central: E. Ducharme, J.-R. Cadieux, R. Gosselin et M. Chartrand.

Carte de travail: E. Ducharme et R. Valois.

Comité Exécutif: R. Gosselin, M. Chartrand, L. Garneau, A. Piuze, M.-J. Auger, G. Lapointe, R. Valois, E. Ducharme.

Chez les pressiers

Président: François Hatto; 1er vice-président: Roland Valois; 2e vice-président: Alphonse Vigneault; secrétaire-archiviste: Wilbert Bélanger; secrétaire-financier: Adrien Morneau; sergent d'armes: Guy Patenaude.

Comité Exécutif: F. Hatto, W. Bélanger, A. Morneau, Roméo Gauthier, M. Lépine et E. Caron.

Conseil Syndical: F. Hatto, W. Bélanger, A. Morneau, G.-A. Gagnon, A. Vigneault, R. Gauthier, R. Valois et J. Audy.

Conseil Central: G.-A. Gagnon, R. Gauthier, Bernard Piché et F. Hatto.

Comité Paritaire: A. Morneau; substitut: W. Bélanger.

Carte de travail: W. Bélanger et A. Morneau.

Commission d'apprentissage re: Bureau des examinateurs: Alphonse Vigneault.

Commission d'apprentissage: A. Morneau.

Un bienfaiteur de l'humanité



Le Dr JONAS E. SALK, qui vient de mettre à point un sérum efficace et sûr contre la polyomyélite.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Les méthodes de la M.V.D. L'ère de la machine

Pour le bénéfice de nos lecteurs qui ne sont pas familiers avec la langue russe, les initiales M.V.D. sont l'abréviation de *MINISTERS-TO NVUTRENNYKH DEL.*, mots qui veulent dire: Ministère des Affaires intérieures ou tout simplement la police secrète russe.

Voici pourquoi nous nous donnons la peine de traduire cette expression: il y a quelque temps, un employé de la Vickers eut une suspension d'une semaine pour avoir passé de 4 à 5 heures dans une chambre de toilette de la compagnie. L'espion de la compagnie avait fait son rapport et le directeur du personnel avait imposé la sanction décrite plus haut, et prévenu les dirigeants de l'union que désormais il y aurait une limite de 7 minutes. L'informateur aura des assistants sur les lieux du travail pour espionner les employés et faire un rapport contre les violateurs de la limite de 7 minutes. Voilà pourquoi nous pensons à la M.V.D.

Nos malades

Notre comité de visiteurs aux malades nous fait rapport que 3 confrères sont actuellement sur la liste des malades. Louis Achilli et J.B. Dutremble sont retenus chez eux tandis que John Wild est hospitalisé à l'hôpital Général. Les délégués de département sont priés d'aviser le comité au local de l'union dès qu'ils apprennent la maladie d'un confrère de travail.

Un syndicat de travailleurs du New-Jersey vient de demander une pleine pension aux travailleurs obligés de se retirer prématurément à cause de l'automatisme, au cours de négociations avec la Esso Standard Oil Company. De plus, le syndicat demande une augmentation générale de 5% et une semaine de travail de 36 heures avec une paie pour 40 heures.

Votre adresse

Une vérification périodique de nos listes d'adressage indique que plusieurs membres ont négligé de nous faire parvenir leur nouvelle adresse. Si vous voulez recevoir chez vous votre copie du journal "Le Travail", avisez immédiatement votre syndicat de votre nouvelle adresse.

Un contrat

Les employés des chantiers maritimes d'Halifax viennent de conclure une convention collective qui leur vaut plusieurs avantages: 8 fêtes payées au lieu de 6, une augmentation générale à tous les employés: le salaire des journaliers varie entre \$1.62 et \$1.72.

La compagnie a aussi convenu d'étudier un plan de pension avec le syndicat. La séniorité stricte est garantie par classification. Les équipes seront de 8 heures et la semaine de travail de 40 heures. Le différentiel avec les employés de la Vickers est d'au moins \$0.65 par semaine.

Victoriaville Furniture n'a pas respecté la clause d'ancienneté

À la suite d'un communiqué distribué aux journaux par la Compagnie Victoriaville Furniture, de Victoriaville, le Syndicat Catholique du Meuble croit devoir faire la mise au point suivante:

"Il y a quelques jours, la Compagnie Victoriaville Furniture a remis aux journaux un communiqué dans lequel elle cherche à rejeter sur le syndicat le caractère odieux de la suspension de 90 employés, parce que celui-ci a exigé l'application de l'article 4 de la convention collective de travail intervenue entre les parties l'an dernier.

"Le deuxième paragraphe qui est ici en cause, se lit comme suit: "Si le régime des heures de travail, pour l'entreprise dans son ensemble, est réduit à quarante (40) heures par semaine, l'équipe de nuit sera abolie, et les mises à pied ne seront effectuées qu'en tenant compte de l'ancienneté des travailleurs des équipes de jour et de nuit, de sorte que les travailleurs de nuit ayant plus d'ancienneté pourront travailler dans l'équipe de jour. Les réembauchages seront faits dans l'ordre inverse des mises à pied".

"En demandant l'insertion de cet article dans la convention collective de travail, les employés de Victoriaville Furniture savaient à quoi ils s'engageaient. C'est pour

quoi ils n'ont pas hésité à en exiger l'application quand l'employeur a décidé de ramener la semaine de travail à 40 heures par semaine ou à moins encore.

"Les employés ont réclamé cette disposition, parce qu'ils voulaient obtenir suffisamment de travail pour se faire un revenu qui leur permette au moins d'avoir le salaire minimum vital. Aux taux de salaire généralement payés dans l'industrie du meuble dans la province de Québec à l'heure actuelle, moins de 40 heures de travail par semaine signifie pour la plupart des employés un gain hebdomadaire absolument insuffisant.

"Voilà la raison qui a porté les employés de Victoriaville Furniture à réclamer une telle disposition et à en demander l'application. Cette raison, l'employeur la connaissait tout autant que le Syndicat. Il s'est bien gardé, par exemple, de l'indiquer dans sa déclaration aux journaux. Voilà un premier fait, fort important, dans les circonstances, que le Syndicat a le devoir de porter à la connaissance de l'opinion publique que l'on a cherché à induire en erreur.

"La déclaration de l'employeur a aussi un autre but: c'est d'es-

sayer par là de jeter la confusion dans les esprits et de faire passer inaperçue sa propre violation de cette disposition de la convention collective.

"Cet article déclare, en effet, qui advenant l'abolition de l'équipe de nuit, on ne devra tenir compte que de l'ancienneté dans les mises à pied. Or, en opérant les suspensions, l'employeur s'est fiché de cette disposition, de telle sorte que, sur les 90 suspensions entraînées par l'abolition de l'équipe de nuit il en est résulté une trentaine de griefs, c'est-à-dire que, contrairement à son engagement, l'employeur n'a pas tenu compte de l'ancienneté des services pour au moins 30 travailleurs.

"Les motifs des protestations auxquels le porte-parole de Victoriaville Furniture fait allusion dans sa déclaration résident précisément dans ce refus de l'employeur d'appliquer tel que convenu la convention collective de travail.

"Il faut aussi ajouter que, contrairement à l'affirmation de l'employeur, il n'existe pas d'atelier fermé à Victoriaville Furniture, mais un atelier syndical imparfait, ce qui est passablement différent".

Les 'problèmes d'autorité' au X^e congrès de LAVAL

Le dixième congrès des relations industrielles de l'université Laval aura lieu les 25 et 26 avril au Château Frontenac. Les "problèmes d'autorité au sein de l'entreprise" inspireront les travaux du congrès. On étudiera l'évolution dans les structures d'autorité, l'évolution du

champ de négociation de la convention collective, l'évolution de la fonction "personnel" et du service des relations industrielles comme aussi le rôle et la responsabilité du contremaître dans l'entreprise.

Le rôle et la responsabilité du délégué d'atelier dans le syndicat feront de même l'objet des discussions des congressistes, comme aussi les "contacts et conflits entre contremaître et délégués d'atelier" et les "perspectives d'avenir du contremaître et du délégué d'atelier".

Mgr Alphonse-Marie Parent, P.D., V.G., recteur de l'Université Laval et M. Gérard Tremblay, directeur du département des relations industrielles de Laval et sous-ministre du Travail de la province de Québec, accueilleront les congressistes lundi matin, le 25 avril, à la séance d'ouverture du congrès.

Après la présentation des travaux, il y aura forum sur les "perspectives d'avenir du contremaître et du délégué d'atelier". Les conférenciers participeront à ce forum.

Ces importantes assises seront couronnées par un banquet, le 26 avril, au Château Frontenac. LUNDI, 25 AVRIL

Avant-midi
9 heures: Inscription des congressistes au foyer de la salle de concerts du Château Frontenac.
9 h. 30: Allocutions de Mgr Parent, recteur de l'Université Laval et de M. Gérard Tremblay, directeur du département des Relations industrielles de Laval et sous-ministre du Travail de la province de Québec.
10 h. 15: 1— Evolution dans les structures d'autorité.

M. Jacques St-Laurent, M.Sc.S., professeur au département des Relations industrielles de Laval.

Après-midi.

2 h. 30: 2— Evolution du champ de négociation de la convention collective.

M. Gaston Cholette, M.Sc.Soc., conciliateur au Ministère du Travail de la province de Québec.

4 heures: 3— Evolution de la fonction "personne" et du service des relations industrielles.

M. J.J. Gagnon, directeur du personnel à l'Aluminum Company of Canada Ltd., Arvida.

MARDI, 26 AVRIL.

Avant-midi

9 h. 15 4— Rôle et responsabilité du contremaître dans l'entreprise.

M. R.R. Grondin, directeur du personnel de la Canadian Resins & Chemicals, Shawinigan Falls.

10 h. 30: 5— Rôle et responsabilité du délégué d'atelier dans le syndicat.

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, Granby.

Après-midi.

2 h. 30: 6— Contacts et conflits entre contremaître et délégué d'atelier.

M. D.S. Barrett, de la Canadian National Railways, Montréal.

4 heures: 7— Perspectives d'avenir du contremaître et du délégué d'atelier.

Forum avec participation des conférenciers.

7 heures: Dîner au Château Frontenac. Sujet de la conférence: Crise d'autorité.

Plus de loisirs, Moins de travail

De jour en jour, l'électricité nous donne plus de loisirs. Elle lave, sèche et repasse nos vêtements, elle conserve et cuit nos aliments, elle nettoie nos demeures, lave notre vaisselle, elle nous éclaire et nous procure les divertissements de la radio et de la télévision... Une simple pression du doigt et elle accomplit des centaines de travaux qui naguère demandaient beaucoup de temps et d'efforts.

Grâce à l'électricité, nous pouvons envisager un avenir plus brillant encore. Bientôt, la science et l'industrie nous offriront d'autres merveilles, et nous devons tout cela à la magie de l'électricité.

L'électricité est sans contredit notre meilleure amie: elle nous procure mille avantages et coûte si peu.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur: GERARD PELLETIER

Rédacteur: FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent, Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par l'Imprimerie Populaire, 434 Notre Dame est, Montréal.

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa



Compagnies associées et filiales

Unemployment Hits U. I. Fund

OTTAWA (CPA) — The impact of heavy unemployment in recent months has been strikingly reflected in the unemployment insurance fund. Introducing a series of amendments to the Unemployment Insurance Act in Parliament this week, Labor Minister Gregg announced that \$210 million had been paid out in benefits during the first eleven months of the 1954-55 fiscal year — with \$35 million being paid in February alone.

For the first time since the establishment of the Fund in 1941 more was paid out in benefits than was paid in contributions and received in the form of interest. The deficit for the eleven month period totalled \$11,225,000. However, the Fund was still at the high level of \$869 million on February 28th last.

Proposed amendments to the Act include:

1. Contributions on a weekly ranging between 16 and 60 cents a week.
2. Two new insurance classes raising the top class to earnings of \$57 and over.
3. Changes in maximum weekly benefit rates from the present \$24 for those with dependents and \$17.10 for single persons to \$30 and \$23 respectively.
4. Changes in lengths of benefit from a minimum of 6 weeks and

a maximum of 51 weeks to a minimum of 15 weeks and a maximum of 30 weeks.

5. Supplementary benefits to be called "seasonal" benefits — with regular and seasonal benefits a worker can get a total of 45 weeks' benefits. Elimination of non-compensable day.

Mr. Gregg claimed that the reduction in the maximum period of benefit would help redistribute unemployment insurance protection so that a greater proportion of it could be available to those workers who normally have long and steady employment. At present about 95% of all claimants draw less than 30 weeks benefit, he explained.

Changes in wage rates during the life of the Act had made necessary certain changes in benefit rates if a "proper" relationship between earnings and benefit rates was to be maintained, said Mr. Gregg. The new rates would more closely about that relationship to current earnings, he added.

The Minister stated that the proposals before Parliament were not merely amendments to the Act but rather something "more fundamental". The changes proposed, he said, were the most far-reaching for any provisions made since that start of unemployment insurance 15 years ago.

The debate of the changes involve only discussion of principles embodied in the Unemployment Insurance Act. Discussion of the specific proposed by the government will come before Parliament when the amending Bill is introduced following the Easter recess.

Nato Training Costs \$271 million

OTTAWA (CPA) — The training of personnel from nine North Atlantic Treaty Organization countries has cost Canada \$271,696,000, Stanley Knowles (CCF Winnipeg North Centre) was informed in Parliament this week.

In reply to a question, Mr. Knowles learned that 5,510 NATO trainees had been or were being trained in Canada up to February 28 this year.

MONTREAL

Nurses Sign New Agreement

A contract has been signed which covers over 175 nurses in three Montreal hospitals, St Luke, Pasteur and Miserecorde who are members of the Montreal Nurses Alliance (C.C.C.L.)

Hiring salaries which started at \$170.00 monthly are now \$187.00 after one years service, and \$205.00 after two years.

Night shift premiums will increase from \$2.50 to \$3.00 a week. Every nurse with six months or more service will benefit by \$10.00 as compensation for the delay in negotiations.

These conditions are the same as imposed, by arbitration decision, in the cases of Sacred Heart of Cartierville, Verdun General, St Jean de Dieu and St Eusebe of Joliette.

A union spokesman has stated that "in as much as the increases of the agreement are not fully satisfactory, they do provide certain economic advantages".

The Montreal Nurses Alliance has announced that the nurses will continue to work towards the economic promotion of their profession with the same ardor as in the past.

Legal Action Taken Against Corbeil Shoe

Following the refusal of Corbeil Shoe Company to permit inspectors of the Quebec Labor Relations Board to check company records and payroll after the granting to the union of certification, the Quebec Labor Relations Board has decided to appeal to the General Procurator for permission to take legal action against the Corbeil Company.

Corbeil Shoe is a sister-enterprise of the Tetrault Shoe Company and the president of both industries is Emile Corbeil. Maurice Corbeil and Guy Corbeil, sons of Emile, are directors of the Tetrault Shoe Company and Corbeil Shoe Company.

It is 15 months since the Shoe Workers Union of Montreal (C.C.C.L.) made application to the Q.L.R.B. for certification of union recognition to negotiate for a labor agreement with the Corbeil Company. Upon several occasions the Q.L.R.B. inspectors have attempted to verify the company's books and payroll, but each time they were prevented from accomplishing their duty, by the directing officials of Corbeil Shoe Company. It is the hope of union and employees that rapid action will follow the board's resort to legal proceedings and that the far-flung methods such as these are stopped immediately.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

M.V.D. METHODS USED

For the benefit of our readers who are not familiar with the Russian language, M.V.D. are the initials used in abbreviation for MI-MINISTERSTVO VNUTRENNYKH DEL or translated into our English tongue means MINISTRY OF INTERNAL AFFAIRS (Russian Secret Police).

You may wonder by now why we have taken this trouble to translate M.V.D. Well, here it is. Last work a worker in Canadian Vickers Limited was given one weeks suspension for spending 4 to 5 minutes in one of the company washrooms. The "little obnoxious creature" reported him to his sponsors, who in turn sent the report to the Director of Personnel Relations who then imposed the penalty.

The Personnel Director has informed the Union that he is going to impose a time limit of 7 minutes on all employees for time spent in these washrooms.

And, although the "little obnoxious creature" failed to date and time his report, the worker was still penalized. In addition to this announced order the informer will be provided with assistants whose jobs it will be to spy on every employee using the facilities of the washrooms and report any violation of the 7 minute curfew imposed on the employees. Members are advised to take note of this shabby imposition on Democratic Freedom and be forewarned.

SICK MEMBERS

Our sick visiting committee reports that three members of our Union are on the sick list. Louis Achilli and J.B. DuTremble are confined to their homes and John Wild is hospitalized through illness. John is in Ward C Montreal General Hospital. Stewards of all departments are asked to report any sickness or death to their union office as soon as it is learned. This gives the sick visiting committee time to look after the sick members.

REPAIRS

Repair work should be coming

into the basin, now that navigation is open and vessels are docking every other day. A busy season is forecast for basin and dock workers at Canadian Vickers Limited.

MACHINE AGE!

Full pensions for workers retired prematurely because of "automation" were demanded by the Independent Petroleum Workers of New Jersey in recent negotiations with the Esso Standard Oil Company. In addition, the union has requested a 5-per cent general wage increase and a 36-hour work-week with 40 hours pay. Incidentally, "automation" is the process whereby factories are being operated more by machines than by labor.

MAILING LIST

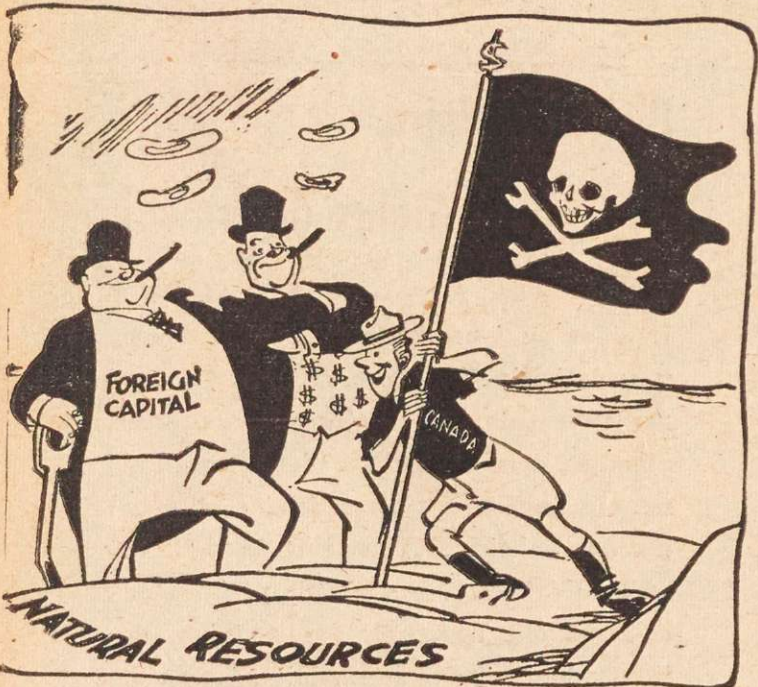
The periodical checking of our mailing lists has shown that there remain some members who have, so far, failed to furnish us with a change of address. To make certain of receiving your copy of Le Travail every week please notify your union office immediately of any change in your address. This will keep our lists up to date.

HALIFAX CONTRACT

A collective labor agreement for 1955-56 has been finalized for the employees of Halifax Shipyards Limited, who are represented by the Industrial Union of Marine and Shipbuilding Workers of Canada, Locals 1 and 13.

Among the many new benefits secured for the workers are allowance of time and one quarter for dirty work. The 6 paid holidays have been increased to 8 and general wage increase for all employees. The rates for journeymen are from \$1.62 to \$1.72 hourly.

The company has also agreed to the setting up of an employee pension plan upon which company and union are now working. Straight seniority is recognized by job classification. The work week is 40 hours made up of 8-hour shifts. This gives a differential of a least \$2.65 per week over and above rates paid at Canadian Vickers.



Canada: "Let me hold it up for you!"

Shawinigan

Salary Dispute Goes to Arbitration

Efforts of the government-appointed conciliator Leonce Cliche, having failed, the union employees of Canadian Resins and Chemicals Company of Shawinigan have applied for arbitration as a means of regulating their dispute with the company.

The principal union demands are for a wage increase which would give each employee a basic pay of \$65.00 weekly, which is an increase of about 11 per cent. The union representatives are claiming this increase to provide the workers with a wage suitable to living and to

maintain an equal balance economically.

A worker who spends one-third of his life in the chemical industry is entitled to a living wage that will afford him a decent life for him and his family.

The union has announced that a mammoth public meeting will be held soon to familiarize the workers and the population of Shawinigan with the reasons for the union demands.

In the meantime, the union is open to anyone who seeks further information in regard to the situation.

CCCL To Take Part in McGill Conference

A two-day conference discussion on the subject of industrial conflicts will take place at McGill University the 18 and 19 of this month. This event is under the direction of the Department of Industrial Relations of McGill University of which H.D. Woods is the director. The meetings will take place in the Auditorium of Physical Sciences at 3450 University Street.

The principal speakers taking part in the discussions will be Wilbert E. Moore, of Princeton University whose subject will be "The Nature of Industrial Conflicts". The Federal Minister of Labor, the Honorable Milton F. Gregg will preside as guest of honor at the banquet which will take place in the Windsor Hotel Monday April 18 at 6.15 p.m.

The day following J.C. Adams of the Institute of Industrial Relations of Ontario and Eamon Park will be the speaker.

This is the 7th annual conference of its kind held at McGill and will be brought to a close with a forum taking place under the direction of Gerard Picard, General President of the C.C.C.L. and J. Massicotte of the Textile Primary Institute.

Union Negotiations With Standard Paper Box

The Union of Carton and Moulded Paper Workers (C.C.C.L.) corrugated section, have opened negotiations with the Standard Paper Box Co of Montreal for the renewal of their collective labor agreement covering some 100 workers in the industry.

Among the new demands are a general wage increase of 15c an hour. The workers are also asking for a 15 per cent premium for night shift work, a reduction in working hours from 50 to 45, an

additional paid holiday. A company contribution of 50 per cent to the insurance plan and finally the payment weekly in case of sickness. Other demands are 3 weeks paid vacation after 15 years service, and seniority recognition after the 30-day probationary period. The company has agreed to no reductions in the bonus awards and that if any alterations or amendments are contemplated both parties will meet for discussion of these questions.